

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 25 MAI 1853.

---

### **Rapport de la Commission des Affaires Étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1854.**

(Voir les N° 161 et 262 de la Chambre des Représentants, et le N° 104 du Sénat.)

---

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Vice-Président; MICHIELS-LOOS, LAUWERS, et le Baron PECSTEN.

MESSIEURS,

La Commission à laquelle le Sénat a renvoyé l'examen du Budget des Affaires Étrangères pour l'exercice de l'année 1854 m'a chargé de vous présenter les fruits de son travail.

Elle a cru aller au-devant des vœux du Sénat en vous faisant un rapport aussi prompt et succinct que possible.

Elle a reconnu que le projet de loi en question n'est que la reproduction, pour l'exercice actuel, du Budget que vous avez voté à la fin de décembre dernier.

Deux articles seulement y ont subi une majoration, l'un, dans le chapitre II, concernant le traitement des agents politiques, où se trouve une somme de 62,000 fr. pour la nouvelle légation en Russie ; l'autre, de 95,000 fr., au chapitre de la marine, pour l'armement du brick, dit : *le Duc de Brabant*.

Mais vous vous rappellerez que le 20 mars dernier, il y a à peine trois mois, vous avez donné votre entière approbation à ces deux crédits, que vous avez votés dans deux lois séparées ; et par ce fait, la Section centrale a raison de dire que la majoration du Budget soumis à nos délibérations, est plus apparente que réelle.

Votre Commission a passé ensuite à l'examen des divers chapitres.

#### ADMINISTRATION CENTRALE.

Les six articles dont se compose le chapitre 1<sup>er</sup>, n'ont donné lieu à aucune observation.

## CHAPITRE II.

### *Traitements des agents politiques.*

Tous les articles pour les missions près des cours étrangères, sont restés les mêmes qu'au Budget précédent, il n'y a en plus que l'art. 12, de 62,000 fr., pour la nouvelle mission en Russie que vous avez approuvée par la loi du 20 mars.

Les articles 7 à 19 ont été approuvés par votre Commission.

A l'égard de quelques-unes de ces Légations, elle n'a pu s'empêcher de partager l'avis émis dans le Rapport de la Section Centrale de la Chambre des Représentants, qu'il y aurait lieu d'examiner s'il ne conviendrait pas, dans l'intérêt bien entendu du pays, de remettre les traitements de nos missions au Brésil et aux États-Unis, sur le même pied qu'avant les réductions opérées en 1849.

Tout le monde sait combien la vie est chère dans ces parages lointains, et combien les relations sont difficiles à y établir; mais la Section Centrale, et votre Commission, se sont bornées à en faire la remarque, pour laisser le Gouvernement, juge de la question.

Au Brésil, le traitement de notre chargé d'affaires de 21,000 francs avait été réduit à 18,000, et aux États-Unis celui de 25,000 francs, aussi au modique traitement de 18,000 francs.

## CHAPITRE III.

### *Consulats.*

ART. 20. Comme aux précédents Budgets, 82,600 francs.

Votre Commission se borne, à faire cette réflexion qu'il serait sans doute plus favorable au pays, d'avoir un corps consulaire plus large, plus nombreux, mais que pour parvenir à ce résultat, il faudrait des sommes considérables.

La section centrale a signalé pour l'avenir la convenance d'avoir un consulat en Australie, et votre commission ne peut qu'approuver ce vœu.

Les chapitres IV, V, VI n'ont donné lieu à aucune observation.

## CHAPITRE VII.

### *Commerce, navigation, pêche.*

Votre Commission exprime aussi le désir, qu'une plus grande publicité puisse être donnée aux documents commerciaux envoyés par nos agents de l'extérieur et ce dans l'intérêt du Commerce national.

## CHAPITRE VIII.

### *Marine.*

Votre Commission adopte les divers articles de ce chapitre, dont quelques-uns sont majorés par l'armement du brick nommé *Duc de Brabant*, selon le vote que vous avez émis antérieurement, et elle a l'honneur de vous proposer, par mon organe, l'adoption du Budget des Affaires Étrangères, s'élevant ensemble à la somme totale de 2,520,882 fr. 67 centimes.

*Le Rapporteur-Président,*

Marquis DE RHODES.